

CONTRAT DE CESSIION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Entre les soussignés :

Le Cédant :

Nom : (Nom du Cédant)

Adresse : (Adresse du Cédant) Téléphone : (Numéro de téléphone)

Adresse e-mail :

Le Cessionnaire :

Nom : (Nom du Cessionnaire)

Adresse : (Adresse du Cessionnaire) Téléphone : (Numéro de téléphone)

Adresse e-mail :

Préambule :

Le présent contrat de cession est conclu entre le Cédant et le Cessionnaire pour la vente des droits de propriété intellectuelle appartenant au Cédant. Ce contrat inclut des clauses spécifiques pour garantir une gestion équitable et inclusive, respectant les principes d'égalité de genre.

Article 1 : Objet du Contrat Le Cédant cède au Cessionnaire, qui accepte, tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à (Description de l'œuvre/invention/marque), décrits en Annexe A.

Article 2 : Droits Cédés

2.1 Étendue des Droits Cédés : Le Cédant cède au Cessionnaire tous les droits de propriété intellectuelle, y compris mais non limité à : les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation, de distribution, de commercialisation, et de diffusion.

2.2 Transfert des Droits Accessoires : La cession inclut également tous les droits accessoires, y compris les droits moraux dans la mesure où cela est possible légalement.

Article 3 : Prix de la Cession Le montant de la cession est fixé à (Montant en chiffres et en lettres), payable selon les modalités suivantes : (Description des modalités de paiement).

Article 4 : Garanties

4.1 Propriété et Originalité : Le Cédant garantit être le titulaire exclusif des droits cédés et que ces droits ne violent pas les droits de tiers.

4.2 Absence de Litige : Le Cédant déclare que les droits cédés ne font l'objet d'aucun litige ou revendication.

Article 5 : Obligations du Cédant

5.1 Assistance : Le Cédant s'engage à fournir toute assistance nécessaire au Cessionnaire pour l'exercice des droits cédés.

5.2 Documents : Le Cédant remettra au Cessionnaire tous les documents et informations nécessaires pour l'exercice des droits cédés.

Article 6 : Obligations du Cessionnaire

6.1 Paiement : Le Cessionnaire s'engage à payer le prix de la cession selon les Le Cédant : Signature (Nom du Cédant) modalités convenues.

6.2 Utilisation des Droits : Le Cessionnaire s'engage à utiliser les droits cédés dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

Article 7 : Égalité de Genre

7.1 Promotion de l'Égalité de Genre : Les parties s'engagent à promouvoir l'égalité de genre dans l'exercice et la gestion des droits cédés.

Article 8 : Résolution des Conflits

8.1 Procédure de Réclamation : En cas de conflit, les parties conviennent de recourir à une médiation avant d'engager toute procédure judiciaire.

8.2 Juridiction Compétente : Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents de (Ville/Pays).

Article 9 : Divers

9.1 Modifications du Contrat : Toute modification du présent contrat devra être faite par écrit et signée par les deux parties.

9.2 Loi Applicable : Le présent contrat est régi par la loi (Pays).

Fait à (Ville), le (Date)

Le Cédant :

Signature

(Nom du Cédant)

Le Cessionnaire :

Signature

(Nom du Cessionnaire)